

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 2 223 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE (NIORT) A L'ENTREPRISE GAILLARD AUTOMOBILES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C48-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 2 223 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE (NIORT) A L'ENTREPRISE GAILLARD AUTOMOBILES

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les lettres d'intention d'acquérir de Monsieur Alexandre BODIN des 25 septembre et 08 octobre 2020,

Vu l'avis d'estimation de France Domaine du 16 octobre 2020,

Monsieur Alexandre BODIN est co-gérant de l'entreprise GAILLARD Automobiles, spécialisée dans le commerce de véhicules. Son siège social est localisé à La Mothe Saint Heray (79800) et elle dispose d'une agence niortaise située sur le Parc d'Activités Mendès-France (adjacente à la parcelle HX156). Monsieur BODIN souhaite développer l'activité de Niort et en optimiser l'organisation en créant un atelier de préparation sur site (extension du bâtiment existant) et une surface d'exposition supplémentaire. Il envisage par ailleurs l'implantation future d'une concession de voitures sans permis, sous les standards de la marque.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais cède à l'entreprise GAILLARD AUTOMOBILES, un terrain de 2 223 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Mendès-France" (Niort), dans les conditions précisées ci-après :

Acquéreur :

Entreprise GAILLARD AUTOMOBILES (Agence Niort Automobiles),
Représentée par Monsieur Alexandre BODIN, co-gérant,
Domiciliée rue Alexandre De Humboldt – 79000 NIORT.

Désignation du bien :

Parcelle cadastrée HX 156, d'une surface de 2 223 m² environ, située sur le Parc d'Activités "Mendès-France" (Niort).

Destination du bien :

Extension du bâtiment existant pour créer un atelier de préparation sur le site de Niort, et réalisation de surfaces d'exposition supplémentaires pour les véhicules.

Modalités de la cession :

Le prix de vente, fixé à 50,00 € HT/m², sera appliqué à la surface vendue.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C48-11-2020-DE Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020
--

Parcelle	Surface	Prix d'achat HT/m ²	Prix d'achat appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix de vente HT appliqué à la surface vendue	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total TTC
Parcelle ZX 156	2 223 m ²	4,03 €	8 958,69 €	50,00 €	111 150,00 €	102 191,31 €	20 438,26 €	131 588,26 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 111 150,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil d'Agglomération :

- Cède à l'entreprise GAILLARD AUTOMOBILES, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre BODIN, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, un terrain de 2 223 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Mendès-France" à Niort, selon les modalités de cession précisées ci-dessus ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 131 588,26 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 111 150,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 20 438,26 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle (lorsqu'ils existent), en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C48-11-2020-DE Date de télétransmission : 01/12/2020 Date de réception préfecture : 01/12/2020
--